



Contentieux avec sogefinancement t

Par **Chris1976**, le **29/01/2020** à **11:01**

Bonjour

Voilà mon souci.

Prêt société générale contracté en mai 2008 avec mon mari. Séparation en juin 2008. Divorce prononcé le 1 février 2011 dans lequel est stipulé que mon ex mari assumera seul le remboursement de ce prêt en contrepartie il ne versera pas de pension alimentaire pour nos 2 filles dont j ai la garde. J ai appris il y a peu qu il avait fait un dossier de surendettement banque de france en mars 2011 et pour lequel il a verser 50 par mois jusqu en nov 2019 et que 17000 était annulé de cette dette. Aujourd'hui sogefinancement me reclame ses 17000 euros ! Y a t il un délai de forclusion ou de prescription ? Ont ils le droit de me réclamer cette somme sachant que je n ai jamais eu aucune nouvelle ni par la banque de France ni par la banque